



Introduction générale aux Œuvres morales et politiques de Jean-Baptiste Say,

André Cyprien Frédéric Tiran, Emmanuel Blanc

► To cite this version:

André Cyprien Frédéric Tiran, Emmanuel Blanc. Introduction générale aux Œuvres morales et politiques de Jean-Baptiste Say, : vol V des Œuvres complètes de Jean-baptiste Say. Jean-Baptiste Say Œuvres morales et politiques, Ecoomica, pp.9-43, 2003. halshs-00117968

HAL Id: halshs-00117968

<https://shs.hal.science/halshs-00117968>

Submitted on 3 Dec 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ANDREB TIRAN
Professeur de sciences économiques
UMR CNRS TRIANGLE
Université Lumière Lyon2

Présentation du manuscrit de la *Politique pratique* de Jean-Baptiste Say

Le manuscrit de la *Politique pratique* conduira sans doute nos contemporains à réviser l'image qu'ils pouvaient avoir de J.-B. Say. Image qui, bien souvent, le représente sous les traits d'un économiste aux vues étroitement libérales, n'ayant pas eu l'envergure de développer ses observations en un vaste système ou tout du moins, d'élargir ses analyses aux problèmes de la société dans son ensemble. La critique n'est pas nouvelle comme nous le verrons plus loin à partir de ses échanges épistolaires avec Dupont de Nemours. S'il y a une part de vérité dans cette image d'un Say réductionniste, voire « fade », pour reprendre l'expression de Marx, elle tient d'abord, à ce qu'il semble, au manque de perspective d'ensemble que l'on pouvait avoir jusqu'à maintenant de son œuvre. Say en est en partie responsable, car il ne publiera pratiquement que le versant économique de son œuvre. Il y a plusieurs raisons à cela, nous pouvons en dégager deux principales.

La première est liée au contexte politique de l'époque. Il devait passer à travers une censure omniprésente, les violences politiques de la période révolutionnaire, la dictature napoléonienne, la surveillance de la Restauration. En homme prudent qu'il était, il n'a sans doute pas voulu risquer sa vie en publiant des écrits politiques ou des textes plus polémiques. Ce n'est pourtant pas par manque de courage politique, en témoigne son refus d'adapter la première édition de son *Traité* aux vues de Napoléon qui lui en avait fait la demande¹. Il n'hésitera pas non plus, après son éviction du Tribunat et alors qu'il était en charge d'une famille de quatre enfants², à refuser la place de directeur des droits réunis de l'Allier³ que lui offrait Napoléon, à s'exiler de la vie publique et tenter de monter une filature pour gagner sa vie⁴ et pouvoir ainsi rester fidèle à ses convictions. On peut comprendre qu'en ces périodes troubles,

¹ A la suite d'un dîner à la Malmaison en 1803, Bonaparte cherche à persuader Say de faire une nouvelle édition de son *Traité* qui justifierait les mesures prises par le 1^{er} Consul. Refus de Say. La 2^{ème} édition attendra 1814 pour pouvoir sortir.

² Horace (né le 11/3/1794), Adrienne (née le 6/3/1796), Hyppolyte (né en 1799), Amanda (née le 16/2/1803)

³ Le 26/3/1804, après son éviction du Tribunat, il est nommé directeur des droits réunis de l'Allier, il refuse cette charge. « *Ne voulant pas aider à dépouiller la France* ».

⁴ En février 1804, Say écrit dans sa chronologie : *Je vais au conservatoire apprendre à filer* (chronologie mss. BN in Correspondance) Le conservatoire venait d'ouvrir l'école sur les techniques de filature. Le 9 octobre (18 Vendémiaire) il écrit : *Je m'associe à M. Grivel pour former l'entreprise d'Auchy* (chronologie mss. BN in Correspondance) La filature s'installe dans les édifices d'un couvent de Bénédictins à Auchy près d'Hesdin dans le Pas-de-Calais

où nombre de ses amis ont laissé leur vie ou dû s'arranger avec leurs convictions ou leur conscience, il a eu la prudence de ne pas publier ce qu'il avait l'audace d'écrire. Si J.-B. Say n'évoque pratiquement jamais explicitement son manuscrit de *Politique pratique* c'est par prudence. Il n'a pas traversé impunément toute cette période sans avoir du faire preuve d'une très grande vigilance. Dans sa correspondance comme dans ses notes, il n'évoque pratiquement jamais la préparation d'un ouvrage de *Politique pratique*. Il révèle cependant, dans une lettre à Macvey Napier de septembre 1815 : « *J'ai deux ouvrages en portefeuille, mais je crois que j'attendrai que je sois mort pour les publier. Il n'y aurait plus pour moi de repos en ce monde* »⁵. Si la prudence de Say s'explique, on peut s'interroger sur les raisons qui ont pu conduire ses héritiers à ne pas publier non plus ce manuscrit. On peut émettre plusieurs hypothèses. La première est que la censure n'a pas cessé sous les régimes qui ont suivi et que les propos de Say pouvaient s'avérer dérangeants, y compris pour les générations suivantes de la famille Say dont nombre d'entre eux auront des responsabilités politiques et économiques⁶. Il est possible qu'ils aient voulu éviter de fragiliser une position sociale difficilement acquise et ne pas brouiller une image somme toute assez flatteuse, d'un père, d'un grand-père, ou d'un arrière grand-père économiste réputé. C'est là sans doute une deuxième raison : Say est partout connu et reconnu comme économiste. L'essentiel de son message libéral est passé dans ses écrits économiques. Il n'y a pas de raisons, ni politique ni sociale, dans les périodes qui suivent, de remettre en cause cette image. La troisième raison qui explique que les héritiers, pas plus que nombre de personnes qui se sont intéressées à Say, aient publié ce manuscrit, c'est aussi l'ampleur de la tâche à accomplir. Ce manuscrit, qui a accompagné Say jusqu'à ses derniers instants⁷, était loin d'être abouti. S'il se compose pour une part de passages complètement rédigés il comprend de nombreux fragments difficile à déchiffrer, de relevés de citations dont les références sont incomplètes, voire parfois inexistantes, de résumés de passage d'un livre etc. Ces folios sont réunis dans des chemises dont le classement a sans doute changé plusieurs fois. Aussi la tâche a-t-elle pu rebuter plus d'un éditeur.

⁵ British Muséum Mss 34611 f° 288. Bien que Say ne précise pas la nature de ces ouvrages, il ne peut que s'agir du *Petit volume* qui paraîtra en 1817 et de sa *Politique pratique*. Son *Catéchisme* étant paru dès juillet et le *Traité* ayant déjà fait l'objet de deux éditions. Quant aux autres écrits, mis à part ses cours à l'Athénée (1815-1819) et son *Cours complet* (1828-1829), ils ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'une telle prudence.

⁶ À commencer par son fils Horace (1794-1860) qui, de 1849 à 1851, siégea au Conseil d'État, après avoir été membre de la chambre de commerce (1834), du conseil général de la Seine (1846). Il devint membre à l'Académie des sciences morales et politiques en 1857 à la suite de la présentation devant cette assemblée, des résultats d'une grande enquête sur l'industrie parisienne, qu'il avait diligentée. Léon, le seul fils d'Horace à avoir atteint l'âge adulte, fut le célèbre ministre des finances des débuts de la Troisième république. Sur la postérité de la famille Say, voir *Les Say et leurs alliances*, Joseph Valynseele, Paris, 1971

⁷ S'il est difficile d'indiquer une date de début du manuscrit, il est facile de montrer que Say relate des événements qui datent de 1832

Il n'y a cependant pas que la prudence qui explique que Say n'ait publié en son temps sa *Politique pratique*. Sa position théorique et sa méthode y sont aussi pour quelque chose.

Depuis la publication d'*Olbie, ou essais sur les moyens de réformer les mœurs d'une nation*, J.-B. Say cherche un fondement solide à la morale et à la politique. Nous savons que pour lui, la *science des richesses* est la première réponse à la question du *fondement de la morale d'un peuple*, elle est déterminante car elle est la condition du bonheur : « *Le premier livre de morale fut pour les Olbiens, un bon Traité d'économie politique ; ils instituèrent une Académie chargée du dépôt de ce livre précieux, et nul chez eux ne pouvait prétendre aux emplois publics, sans avoir été interrogé publiquement sur cette science* »⁸ écrit-il dans *Olbie* au moment où il entreprend lui-même d'écrire son *Traité*. Il pense avoir trouvé là, une réponse matérialiste à la question morale politique. La loi des débouchés a en effet comme conséquence morale ou politique que chacun –individu ou nation- a intérêt à la prospérité de l'autre, ce qui enlève toute justification rationnelle à la guerre de tous contre tous. C'est à l'insuffisante connaissance de ses véritables intérêts qu'il attribuera les maux qui affligent la société. « *On se plaint que chacun n'écoute que son intérêt, je m'afflige du contraire. Connaître ses vrais intérêts est le commencement de la morale ; agir en conséquence est le complément* »***. La science de la Morale et de la Politique peut donc paraître entièrement contenue dans la science de la Richesse dont le *Traité* est une expression. Dans son commentaire sur le *Cours d'Économie politique* d'Henry Storch il précise, à propos du « *Parallèle de l'Économie politique avec la politique* » de ce dernier, que : « *L'Économie politique, qu'on aurait peut-être mieux fait de nommer l'Économie sociale, est la connaissance des organes et des aliments du corps social ; elle enseigne par quel mécanisme elle subsiste, elle est à la société ce que la physiologie est au corps humain. La politique n'en est que l'hygiène. [...] Le meilleur gouvernement est celui que l'on voit et que l'on sent le moins* »⁹. Say n'ignore pas que ce qui fonde l'économie politique est l'intérêt, l'utilité. Il ne pense cependant pas que l'intérêt et l'utilité puissent réaliser spontanément l'harmonie sociale, ils doivent être éclairés par la connaissance, d'où le rôle déterminant de l'instruction et donc finalement de la politique et de la morale. C'est cette dernière dimension que Say abordera dans sa *Politique pratique* et dans une partie de ses *Cours*, mais conformément à sa méthode, il évite de tomber dans les pièges des analyses globalisantes ou des « systèmes » et s'en tient, dans un premier temps, à l'étude d'un objet précis et limité : la science des richesses. Say redoute toujours qu'une perspective trop large ne conduise aux débordements d'une métaphysique obscure, aussi met-il un soin tout particulier à ne pas s'écarter de son objet d'étude et à revenir chaque fois aux faits. Dans une lettre à

⁸ Voir *Olbie* p. \$\$ du présent volume

⁹ « Commentaire sur le Cours d'économie politique d'H. Storch. » In *Œuvres diverses de J.-B. Say*, chez Guillaumin et c^{ie}, libraires, Paris, 1848, p. 289

Tooke¹⁰ à propos de son livre sur les *Prix* il écrit : « *Toutes vos observations sont fondées sur des faits et toutes sont applicables aux besoins de la société. Cette philosophie pratique est bien supérieure à la métaphysique obscure à laquelle plusieurs de vos compatriotes voudraient réduire les questions économiques. En fondant leurs arguments sur des principes abstraits plutôt que sur des faits observés, ils arrivent à des conséquences tout à fait différentes des résultats de l'expérience.* »

J.-B. Say prend ses distances aussi bien vis-à-vis des physiocrates¹¹ que de Ricardo¹², directement visé dans la citation précédente. À la critique de Dupont de Nemours qui lui écrit : « *Vous voyez, mon cher Say, que notre science a beaucoup d'étendue, qu'elle embrasse un grand nombre d'objets. Pourquoi la restreindriez-vous à celle des richesses ? Sortez du comptoir, promenez-vous dans les campagnes. C'est de toutes les volontés du créateur, relativement à notre espèce, qu'il s'agit. Votre génie est vaste ; ne l'emprisonnez pas dans les idées et la langue des Anglais, peuple sordide qui croit qu'un homme ne vaut que par l'argent dont il dispose* »¹³ Say répondra : « *Vous me reprochez d'avoir coupé en deux notre belle science ; d'en avoir retranché la loi naturelle, le droit de l'homme et du citoyen pour n'y laisser que la science des richesses. [...] mais nos rapports avec nos semblables sont si nombreux et si compliqués, que l'on ne peut les considérer tous à la fois et en un seul ouvrage. Il faudrait que se fût tout ensemble un traité de politique raisonnée, de droit public, de morale individuelle et publique, de droit international, en même temps que d'économie politique. Ce n'est pas en agglomérant les sciences qu'on les perfectionne. Elles ont toutes des points de contact, il est vrai ; et les phénomènes que découvrent les unes exercent une influence sur ceux que découvrent les autres ; mais en marquant les points de contact, il faut distinguer les sujets de nos études.* »¹⁴.

Say était parfaitement conscient que l'économie politique n'était pas tout, mais il n'eut que le temps de rassembler et faire paraître dans son *Petit volume, contenant quelques aperçus des hommes et de la société*, un choix de ses pensées morales, littéraires et politiques. Pour le reste, il accumulera des notes

¹⁰ Lettre à Tooke, Mai 1825, publiée dans les *Œuvres diverses*, Guillaumin, Paris, 1848

¹¹ Dupont de Nemours lui fait remarquer dans une lettre du 22 avril 1815 « *Vous avez trop rétréci la carrière de l'économie politique en ne la traitant que comme la science des richesses. Elle est la science du droit naturel appliqué, comme il doit l'être, aux sociétés civilisées.* »¹¹ J.-B. Say répondra qu'en effet l'Économie politique fait plus largement partie des sciences morales et sociales et que ces sciences ont toutes des rapports étroits entre elles.

¹² Dans le discours préliminaire du *Traité*, il écrit : « *peut-être est-on fondé à reprocher à M. Ricardo de raisonner quelquefois sur des principes abstraits auxquels il donne trop de généralité. Une fois placé dans une hypothèse qu'on ne peut attaquer parce qu'elle est fondée sur des observations non contestées, il pousse ses raisonnements jusqu'à ses dernières conséquences, sans comparer leurs résultats à ceux de l'expérience [...] Il ne suffit pas de partir des faits : il faut se placer dedans, marcher avec eux, et comparer incessamment les conséquences que l'on tire avec les effets qu'on observe* »

¹³ Lettre de Dupont de Nemours à Say du 22 avril 1815, in *Mélanges et Correspondances d'économie politique* publié en 1833 par Charles Comte p. 48

¹⁴ Lettre de J.-B. Say à Dupont de Nemours aux Etats-Unis, in *Mélanges et Correspondances d'économie politique* publié en 1833 par Charles Comte pp. 54-55

en vue de préparer la rédaction de son deuxième grand ouvrage. Cette publication aurait donné une vraie réponse à la remarque citée plus haut de Dupont de Nemours, sans pour autant diluer son analyse économique dans des considérations trop larges, ce qui en aurait ôté toute portée scientifique, ni sacrifier à une analyse purement abstraite.

Il convient, comme il l'écrit, « *en marquant les points de contact [...] distinguer les sujets de nos études* ». Un de ces points de contact entre la théorie de la richesse, la politique pratique et la morale, est son analyse de l'utilité. Du concept d'utilité économique, il passe au concept plus large d'utilité comme principe d'évaluation de la morale et de la politique. Il souscrit à la proposition de Storch selon laquelle l'utilité publique est le seul fondement raisonnable de la légitimité du pouvoir politique. Remontant aux analyses de Bentham il écrit : « *Jérémie Bentham a fondé la légitimité des lois civiles et criminelles, sur l'utilité ; c'est-à-dire sur ce qui multiplie les satisfactions ou diminue les douleurs de la majorité des êtres humains. La doctrine de cet homme justement célèbre finira par régner seule, parce qu'elle est fondée sur la nature des choses qui ne périt point, et sur l'intérêt de l'humanité que l'on entendra mieux chaque jour. M. Storch, en fondant la légitimité du pouvoir politique sur le même principe de l'utilité, a fait une chose grande et neuve.* »¹⁵

Say n'ira pas jusqu'à faire de l'utilité le fondement de la morale et de la politique. Elle lui sert cependant à évaluer ces dernières en montrant comment une morale, une religion, une institution politique peut s'avérer plus nuisible qu'utile. Il indique dans la *Politique pratique* « *Sur le Principe de l'utilité. Ce qui en motive le développement dans la politique est ceci. Dans l'économie politique on peut regarder l'utilité comme une chose de fait dont il est inutile d'étudier le principe [...] En politique la valeur des services à rendre au public n'étant point soumise à une libre concurrence [...] il faut bien avoir un autre moyen d'évaluer leur utilité réelle. [...] De là la nécessité de développer ce qui fonde l'utilité : le principe de l'utilité. (Voyez le deuxième cours à l'Athénée, séances 4 et 5)* »¹⁶ L'essentiel du manuscrit a en effet été utilisé pour la cinquième séance de son cours à l'Athénée, raison pour laquelle il est publié dans le volume des *Cours* de la présente édition des *Œuvres complètes*. Une partie de ce manuscrit a été publié après sa mort en 1833 par son gendre Charles Comte dans *Mélanges et correspondance d'économie politique*.

L'utilité est bien un des « *points de contact* » entre les trois grands sujets d'étude de Say. Mais le fondement de l'ordre social et politique paraît moins assuré et la synthèse avec la *science de la richesse* plus difficile à établir. Say semble ne pas y parvenir¹⁷. Bien que la *Politique pratique* puisse, au même titre

¹⁵ « Commentaire sur le Cours d'économie politique d'H. Storch. » In *Œuvres diverses de J.-B. Say*, chez Guillaumin et c^{ie}, libraires, Paris, 1848, p. 288

¹⁶ Folio 86a des *Notes rassemblées pour le plan de la politique pratique* du présent volume. Il écrit au folio 33a : « *Là je peux placer l'essai du principe de l'utilité* »

¹⁷ Say semble renoncer à un véritable *Traité de Politique pratique* qui serait le pendant de son *Traité d'Économie politique* comme l'atteste la citation suivante : « *Mon projet, si par impossible, ma vie et mes occupations m'en*

que la première édition du *Traité*, être considérée comme un prolongement d'*Olbie*, ce deuxième versant de son analyse montre que l'ordre social et politique n'est pas fondé uniquement sur le « *Principe d'utilité* ». Cet ordre ne peut non plus être fondé sur un mystérieux droit divin, ni par un contrat social¹⁸ comme ont tenté de le faire les philosophies du droit. « *Il n'y a point de droit politique. En conséquence, tous ceux qui ont voulu fonder l'organisation sociale sur le droit ont bâti sur le sable, ont fait une utopie avec des intentions bonnes ou mauvaises, favorables à la liberté comme Rousseau ou au despotisme comme Hobbes, mais également dépourvues de moyens suffisants de succès.* »¹⁹

Les moyens de succès ne peuvent être tirés que de la nature des choses. La souveraineté *de droit* n'a, pour J.-B. Say, pas grand sens, seul demeure la souveraineté *de fait*, et celle-ci n'est que le pouvoir de la force. Cependant : « *On ne peut pas tout à fait écarter les questions de droit des points de fait, parce que la force que le droit donne, est un fait* »²⁰. Il s'agira donc pour J.-B. Say de fonder le droit et la morale sur l'observation des *faits*, et ceux-ci, comme pour l'économie, relèvent du développement des connaissances en la matière. La *Politique pratique* accumule, à travers le philtre de l'intérêt éclairé, des observations historiques sur le sujet. Les annotations relevées sur son exemplaire personnel de *Olbie* insistent, s'il en était encore besoin, sur le rôle de la connaissance de la nature des choses comme condition de celle de nos vrais intérêts : « *Si je refaisais mon Olbie, je la placerais sur une toute autre base. Je ferai voir que la morale des nations dépend du degré de leur instruction. [...] De la connaissance positive de la nature des choses, dépend la connaissance de nos vrais intérêts, et de la connaissance de nos vrais intérêts, la perfection de l'art social.* »

La lecture de la *Politique pratique* montre que Say répond en partie à ce programme. Un des titres de chapitre envisagé était : « *Qu'on ne peut fonder solidement l'ordre politique que sur l'intérêt ou les habitudes du plus grand nombre.* »²¹ Dans les *Notes rassemblées pour le plan de la politique pratique*²² il écrit : « *La connaissance de la manière dont les faits se passent dans les rapports d'individus à individus constitue la science du fait moral, la morale. La connaissance de la manière dont les faits arrivent dans les rapports qui existent*

laissent le temps, serait de faire 1° un Traité ou tout du moins des Essais de Politique pratique où je montrerais qu'en politique toutes les conséquences, bonnes et mauvaises, tiennent à leurs antécédents, et nullement à la providence ou au hasard [...] Je voudrais faire ensuite des Essais de morale pratique, fondés sur les mêmes bases. » (Mss. BN folio 215 f379 in R103890, « Papiers littéraires »)

¹⁸ « *Oui, Rousseau, tout le fondement de votre contrat social est sujet à discussion. Vous dites que la souveraineté réside dans la majorité et moi je le nie. Quel est le droit de la majorité sur la minorité ? Le droit de la force ? Alors comme vous le dites de votre despote, son droit cesse dès l'instant qu'elle est plus faible et une minorité plus habile ou mieux armée, a pour elle tous les droits. Non le point de droit n'est rien, le contrat originel n'est rien puisque aucun peuple n'a pu le montrer* » (*Politique pratique*, Chapitre IV, folios 148a-149a du présent volume)

¹⁹ In *Notes rassemblées*, folio 31a, p. \$ de ce volume

²⁰ *Politique pratique*, Chapitre IV, folio 153a

²¹ In *Notes rassemblées*, folio 54a, p. \$ de ce volume

²² Voir p. \$\$ de ce volume

entre la famille et le corps de la société tout entière constitue la politique intérieure ». La connaissance des faits politiques et sociaux commence par leur description²³ critique. Il faut en effet non seulement décrire les institutions existantes, mais les confronter aux buts que se sont proposés les hommes. La *Politique pratique* veut s'inscrire dans une démarche expérimentale, ce que Say confirme en proposant comme autre titre à son ouvrage : *Politique Expérimentale ou Principes de l'organisation des sociétés fondés sur l'expérience*.²⁴ L'expression de politique expérimentale ou de morale expérimentale a été reprise de Daunou²⁵

En fait, Say veut compléter son *Traité*, en reprenant d'une autre façon la question fondamentale auquel le *Traité* ne répond qu'en partie, à savoir la question posée dès 1798 par la « Classe des sciences morales et politiques de l'Institut » : « *Quels sont les institutions les plus propres à fonder la morale d'un peuple* ». Cette question restera l'axe de ses réflexions tout au long de sa vie comme le souligne le projet qu'il livre dans une « *Note pour le classement de mes brouilles* »²⁶ :

« *Mon projet, si par impossible, ma vie et mes occupations m'en laissent le temps, serait de faire 1° un Traité ou tout du moins des Essais de Politique pratique où je montrerais qu'en politique toutes les conséquences, bonnes et mauvaises, tiennent à leurs antécédents, et nullement à la providence ou au hasard [...] Je voudrais faire ensuite des Essais de morale pratique, fondés sur les mêmes bases. Puis un Traité de l'Utilité morale des religions. Après avoir donné dans l'ouvrage précédent un fondement solide à la morale puisqu'elle serait fondé sur les faits, je montrerais dans celui-ci que les religions sont beaucoup plus nuisibles qu'utiles.* »

Par rapport à ce projet, seul son *Petit volume*, contenant quelques aperçus des hommes et de la société a été publié de son vivant (en 1817 puis en 1818), mais il ne compose qu'un fragment du vaste projet confié à ses enfants et qu'il annonce dans ses manuscrits²⁷ en ces termes :

« *J'ai le projet de publier un volume que j'intitulerai Essai sur différents sujets de Littérature, de morale et de politique [...] Si je meurs avant d'avoir fini la toilette de ce volume, je prie mes enfants de publier ce qui se trouvera prêt, avec ce titre : Petit volume 3^{ème} édition suivi de quelques fragments de littérature, par J.-B. Say. Ce qui formerait le Petit volume est prêt, et il est fort augmenté. Il faudrait à l'impression le diviser par articles, ou chapitres, classés suivant les chemins où se trouvent les pensées. On pourra par la suite utiliser mes autres brouilles, mais non sans leur avoir fait subir une préparation*

²³ « *La Politique Pratique doit être une espèce de description de ce qui est relativement à l'organisation sociale* », in *Notes rassemblées*. ; p. \$\$ de ce volume

²⁴ In *Notes rassemblées*, folio 11a, p. \$ de ce volume

²⁵ Voir folio 22a

²⁶ Mss. BNF folio 215 f379 in R103890, « *Papiers littéraires* »

²⁷ Mss. BNF folio 216 f379-6 in R103890, « *Papiers littéraires* »

convenable. Ne rien publier que ce qui peut procurer au public instruction ou agrément ».

Si l'on s'en tient à cette citation, Say voulait lier sa *Politique* et sa *Morale* à un ensemble plus large intitulé : *Essai sur différents sujets de Littérature, de morale et de politique*. Cet ensemble devait-il contenir toute sa *Politique pratique* ? Il est vrai que sa *Politique pratique* est indissociable de sa morale, et que celle-ci s'exprime le plus souvent sous la forme de la maxime²⁸, genre littéraire utilisé dans *Petit volume*. Il paraît cependant difficile de lier la *Politique pratique* aux considérations purement littéraires présentes dans le *Petit volume*. D'autres plans ont été envisagés par Say dans ses *notes rassemblées pour la Politique pratique*. Ces plans obéissent à une analyse qui, si elle inclut la morale, ne laisse pas de place à des considérations littéraires. « *L'homme en société peut être considéré soit dans des rapports d'individu à individu soit dans des rapports de chaque individu ou de chaque famille avec le corps social tout entier ; soit enfin dans les rapports du corps social dont on est membre avec les autres sociétés ; en d'autres mots, dans les rapports des nations entre elles.* »²⁹ Le plan de la seule *Politique pratique* néglige les rapports des individus entre eux car ils relèvent de la morale privée. D'où les propositions de plan suivantes :

« *Mes essais de Politique Pratique pour l'ébauche d'une Exposition de la nature des choses relativement à la société*

Livre I De la nature de la société. Exposition de la nature du corps social. (Je néglige les rapports des individus entre eux ou la morale privée)

Livre II Du rapport de la famille avec le corps social, ou de l'organisation sociale. Exposition de la manière dont les faits se lient (dont les effets se lient aux causes) dans les rapports du citoyen avec l'autorité publique et de celle-ci avec le citoyen ou la famille.

*Livre III Des rapports des corps sociaux entre eux
Exposition de la manière dont les faits se lient dans les rapports d'un corps politique avec un autre.* »³⁰

« *Livre I De l'homme en sociétéⁱ. C'est-à-dire quels sont les effets de la sociabilité de l'homme.*

Livre II Des institutions sociales. C'est-à-dire quels sont les effets de chacune des institutions sociales qu'on peut avoir.

Livre III Des relations des Nations entre elles. C'est-à-dire que résulte-t-il des relations que la nature a voulu qu'il y eût entre les sociétés. »³¹

²⁸ Say oppose la morale qui s'occupe de maximes à la morale théorique et à la morale dogmatique. Les maximes semblent être le matériau de la morale expérimentale qu'il appelle de ses vœux. On comprend qu'il ait pris ce genre. « *Mais comme les maximes (les proverbes) sont tous fondés sur l'observation de l'enchaînement que suivent les faits moraux, toute la morale se réduit à la morale expérimentale.* » écrit-il au folio 22a

²⁹ In *Notes rassemblées*, folio 9a, p. \$ de ce volume

³⁰ In *Notes rassemblées*, folio 6a, p. \$ de ce volume

³¹ In *Notes rassemblées*, folio 7a, p. \$ de ce volume

La réalité du manuscrit qui nous est parvenu ne correspond pas à ce plan. D'autres plans sont du reste proposés dans les *Notes rassemblées*.

On retrouve dans le *Plan général* annoncé au folio 8a, différentes parties : sur *La nature de l'homme qui le porte à vivre en société* ; les *Avantages de l'état social* ; l'opposition entre *Classes naturelles* (fonctions publiques, gens de ville et de campagne) et *Classes artificielles* (noblesse, roture) ainsi que la partition : *Rapport des individus entre eux* (lois civiles, lois criminelles) ; *Rapport des classes entre elles* (entre producteurs et consommateurs, entre diverses classes de producteurs, entre les gouvernants et les gouvernés) ; *Rapport du corps social avec d'autres corps sociaux* (Rapports de paix, de guerre, traités).

Un peu plus loin, J.-B. Say met en avant deux grandes divisions :

« *Quel doit être l'objet des institutions sociales ? Quel est le but qu'il convient de se proposer ?*

*Quel a été, pour l'obtention de ce but, le résultat des institutions connues jusqu'à ce jour ? Jusqu'à quel point, les institutions connues ont-elles approché de ce but ? »*³²

Enfin un plan assez semblable au plan qui nous est parvenu est proposé aux folios 34a à 76a des *Notes rassemblées pour le plan de la politique pratique*. Ceux-ci comportent une série de titres (un titre par folio soit quarante-deux titres) dont treize sont strictement des titres de chapitres (ou sous chapitre) du manuscrit que nous présentons. Il s'agit des chapitres XIII (37a), XXXII (39a), XII (40a), VIII-3 (41a), VIII-4 (46a), VIII-2 (48a), VIII-1 (49a), XVI (51a), IX (53a), XXXVI (58a), XXI (67a), XXXIII (68a), XXVIII (76a). Le chapitre VIII : *Despotisme*, est le seul à comporter quatre sous chapitres, ce qui nous fait un total de 23 chapitres ou sous chapitres.

Treize autres titres sont très semblables aux titres de chapitres, mais peuvent parfois concerner deux chapitres. Inversement, un chapitre peut regrouper deux titres de folio. Il s'agit des chapitres VIII (34a), XV (44a), X (50a), XVII (55a, 59a), XXXVIII (56a), XI (57a), V (60a), XII (60a), III (62a), XX (69a, 73a), XVIII (71c), XXIX (71a), XXIII (74a).

Il reste seize titres de folio qui ne recouvrent pas les titres de chapitres du présent manuscrit et, inversement, dix-huit chapitres qui ne trouvent pas leur équivalent dans les titres des folios 34a à 76a. Ceci montre que les projets de J.-B. Say ont dû changer plusieurs fois. De plus, les folios 34a à 76a, représentent d'étroites bandes de papier pouvant facilement se mélanger, ils ne semblent pas être parvenu dans le bon ordre lorsque la BNF a apposé sa numérotation. De ce fait la succession de ces folios paraît sans grande cohérence, ce qui n'est pas le cas de la très grande majorité des folios du reste du manuscrit.

Dans l'ignorance où nous sommes des choix qu'aurait fait J.-B. Say, nous avons choisi, pour la présente édition, de suivre l'ordre dans lequel les folios du manuscrit ont été classés à la suite de leur dépôt à la Bibliothèque Nationale de

³² In *Notes rassemblées*, folio 10a, p. \$ de ce volume

France. Nous avons dû cependant, pour des raisons de présentation, faire une importante exception. Les premiers folios (4a à 108a), comme nous l'avons vu, représentent différentes tentatives d'élaboration de plan ainsi que des notes accumulées n'ayant pas trouvé leur place dans les chemises (qui correspondent aux chapitres). Nous avons regroupé ces folios dans un appendice, à la fin du manuscrit sous le titre de *Notes rassemblées pour le plan de la politique pratique*. Nous en avons cependant retiré les folios 77a et 87a. Le folio 77a a en effet pour titre *Notes rassemblée pour une introduction* et comme sous titre *Discours préliminaire pour des essais de politique pratique ou expérimentale* ; avec le folio 87a, qui représente un texte parfaitement rédigé où Say expose la méthode qu'il veut utiliser dans sa politique pratique, ils nous ont fourni l'introduction de l'ouvrage et se trouvent par conséquent placés au début.

Une dernière difficulté était de présenter un ensemble de *Rognures* (folios 475c à 566c) qui se trouvaient dans une chemise à la fin du manuscrit. Ces notes et matériaux divers pouvant également rebuter la lecture suivie du manuscrit, nous avons décidé de les mettre également dans l'*appendice* placé après le dernier chapitre (Chapitre 40).

Ce dernier chapitre a été ajouté pour nous permettre d'insérer un texte publié dans les *Œuvres Diverses* (Guillaumin, Paris, 1848, pp 280-284) dont il est clairement établi qu'il devait constituer un des chapitres de la *Politique pratique* ; ce que soulignaient les éditeurs (Charles Comte, E. Daire et Horace Say) dans une note : « *J.B. Say avait le projet de consacrer à la morale et à la politique des traités analogues à ceux que lui doit la science économique. Il avait réuni, dans ce but, de nombreux matériaux, tracé divers plans de ces ouvrages, et jeté même sur le papier le sommaire d'une partie des chapitres qu'il destinait à entrer dans leur composition. L'écrit ci-dessus est un de ces chapitres qu'un hasard heureux nous a légué complet* ».

Les titres de chapitres correspondent aux titres des chemises du manuscrit. Cependant, Say indique parfois simplement « Chapitre » sans indication de la numérotation. Conformément aux conventions adoptées pour l'ensemble de l'édition, nous avons mis la numérotation entre crochets dans la mesure où nous l'avons introduite.

Dans le cadre de l'édition des *Œuvres complètes*, nous n'avons pu, pour des raisons de dimension des volumes, choisir de publier ensemble les œuvres littéraires, morales et politiques comme certaines indications de Say pouvaient nous inviter à le faire. Nous avons pris le parti de regrouper d'un côté tous ses écrits littéraires, publiés ou non, (pièces de théâtre, Nouvelles, Essais sur l'art d'écrire etc.) de l'autre de rassembler tous ses écrits politiques, depuis *La liberté de la presse* (1789) jusqu'à sa *Politique pratique* qui accompagnera les dernières années de sa vie. De ce fait, son œuvre morale, dont nous avons du reste peu de fragments, se répartit soit dans le volume des *Œuvres littéraires*, soit dans celui des *Œuvres politiques*. Cette répartition n'a pas posé de problèmes majeurs en vertu de la forme plus ou moins littéraire et du type d'analyse mis en œuvre. Le

Petit volume, par exemple, parce qu'il se coule dans une forme plus achevée et qu'il présente des réflexions à la fois morales et littéraires, a finalement rejoint le volume des *Œuvres littéraires*. Pour l'essentiel les autres analyses morales font partie du manuscrit de la *politique pratique*.

II Les difficultés rencontrées pour l'établissement du texte de la *Politique pratique* à partir du manuscrit et les choix qui ont été retenus.

Le manuscrit de la politique pratique se présente sous la forme d'un ensemble de folios de tailles très variées -certains ne comportant qu'un bout de phrase- regroupés dans des chemises sur lesquelles figurent des titres de chapitre parfois peu visibles. Sur certains folios, on trouve une numérotation. Elle va de K 416¹⁻⁶⁷ à K 459⁹⁹⁵ pour l'ensemble des documents se trouvant dans le carton K et composant le manuscrit de la *Politique pratique*. Certaines notes dans ce carton ne sont cependant pas numérotées. Ces indications, dont il est difficile d'affirmer avec certitude qu'elles sont bien de la main de Say, ont servi, au moment du classement des manuscrits par la Bibliothèque Nationale de France, à déterminer l'ordre dans lequel cette dernière a apposé ses numéros de folios. Le manuscrit se présente sous forme d'un ensemble de textes de dimensions très variables. Certains sont assez développés et parfaitement rédigés, d'autres ne représentent souvent qu'une phrase et donnent l'impression de notes accumulées en vue d'une rédaction future. La particularité du manuscrit nous a incité à conserver dans notre présentation les numéros de folios de la Bibliothèque Nationale de France. Cependant, la numérotation de la BNF n'est pas continue. Elle va de 1 à 307 pour une partie référencée R111919, puis à nouveau de 1 à 264 pour la partie référencée R111917 enfin de 1 à 566 sous la référence R106316. Afin d'éviter toute confusion nous avons fait suivre chacune des trois séries de folios respectivement par les lettres a, b et c. Sauf rares exceptions que nous signalons par une note, nous avons respecté l'ordre de la numérotation des folios. Ces exceptions représentent les cas où, sans conteste, le folio semble égaré dans une partie et trouve mieux sa place dans une autre. Nous ne savons pas dans quelle mesure les papiers de Say ont pu être dérangés avant le dépôt du fond à la BNF. Certains folios manquent et certaines phrases restent sans suite.

Le caractère inachevé du manuscrit nous a conduit à reprendre parfois en titre de paragraphe une annotation inscrite en marge. Nous signalons toujours par une note ces mises en formes. Tout en ayant pris le parti de donner la présentation la plus rigoureuse possible du manuscrit, nous avons souhaité rester fidèle au message de Say en donnant au lecteur une présentation aussi agréable que possible³³ et éviter que l'inachèvement du manuscrit ne donne une

³³ « Ne rien publier que ce qui peut procurer au public instruction ou agrément » écrit-il dans son projet confié à ses enfants. Mss. BN folio 216 f379-6 in R103890, « Papiers littéraires »

impression décousue. Afin de faciliter la lecture, nous avons choisi de séparer par une étoile « * » les paragraphes qui n'ont pas de continuité entre eux, un peu à la manière de l'édition du *Petit volume*.

Le manuscrit se caractérise également par l'abondance des citations, par des textes parfois sans références et par l'insertion de coupures entières de journaux ou de revues. Un très important travail de vérification a été nécessaire. Nous avons, dans la mesure du possible, vérifié les citations dans les éditions contemporaines de Say. Nous n'avons pas modifié les références données par Say, si ce n'est pour compléter les abréviations ou moderniser l'orthographe. Nous les donnons entre parenthèse à la suite de la citation. Une note d'éditeur vient systématiquement donner la référence précise de l'édition dans laquelle nous avons retrouvé la citation et indiquer, le cas échéant, si nous avons dû rétablir celle-ci. Lorsque la citation a été donnée de façon trop approximative ou a été abusivement tronquée, nous la redonnons entièrement en note. Il arrive également que Say traduise à partir de l'anglais ou du latin. Il indique parfois la référence du texte source, en ce cas nous donnons en note le passage correspondant. Il n'y a parfois aucune indication si ce n'est le nom de l'auteur, cela nous a conduit à des recherches poussées qui, dans la majorité des cas, ont pu aboutir. J.-B. Say fait parfois des résumés d'une partie d'un texte. Ces passages ne sont pas cités entre guillemets. Nous donnons en note les titres des parties ou chapitres de l'œuvre originale ainsi résumés. Nous avons renvoyé dans des *annexes* les articles de journaux qui représentaient plus d'une page. Nous avons également joints à ces annexes un manuscrit d'Horace Say : \$\$\$\$\$. Ce frère de J.-B., mort prématurément lors de l'expédition napoléonienne en Egypte, était très proche de lui. S'agissant d'un texte politique conservé dans les manuscrits de J.-B. Say, nous avons décidé de le joindre aux annexes.

À l'abondance des citations correspond un nombre encore plus grand de noms de personnes citées. Nous avons réalisé pour chaque nom une petite notice biographique. Celle-ci est d'autant plus développée qu'il s'agit de personnes aujourd'hui peu connues et qui ont été proches, par les idées ou par les relations, de J.-B. Say. Que ce soit des personnes ayant appartenu au Tribunat, au cercle des Idéologues, etc. Ces notices biographiques constituent l'*Index des noms propres* en fin de volume.

Les conventions typographiques adoptées

Les conventions adoptées pour la présentation des *Œuvres*, répondent au double souci du respect scrupuleux des manuscrits et d'une lecture agréable des textes.

Ainsi, pour éviter toute surcharge inutile du texte, tous les mots, les phrases ou passages barrés sont, dans la mesure où ils ont pu être lus, renvoyés en fin de

volume et appelés par une note numérique entre < >. Nous avons finalement renoncé à faire apparaître en note les mots ou passages barrés illisibles.

Toutes les notes des éditeurs sont appelées par un chiffre arabe et sont placées en fin de volume, ce qui permet de laisser l'intégralité de la page au texte et notes de J.-B. Say et permet ainsi d'éviter toutes confusions.

Les notes de J.-B. Say sont appelées par des lettres (a, b, c, etc.) et sont situées en bas de page. Nous avons par ailleurs systématisé l'usage que Say adopte le plus souvent et qui consiste à mettre entre parenthèses, à la suite de la citation, la référence de l'ouvrage plutôt que de l'appeler par une note de bas de page. Ce procédé nous a permis d'éviter d'avoir un appel de notes d'éditeur à l'intérieur de la note de J.-B. Say. *Olbie* présente un cas un peu particulier dans la mesure où les notes de Say sont très volumineuses. Dans l'édition originale, elles avaient été placées, pour cette raison, à la fin de son mémoire. Fidèle à nos conventions, nous les avons mises en bas de pages, ce qui peut parfois perturber un peu la lecture, mais nous permet de rester cohérent avec l'ensemble de la présente édition et éviter toutes confusions. Les notes pouvant représenter plusieurs pages, il s'est avéré parfois nécessaire d'introduire des notes d'éditeur à l'intérieur. En ce cas, les appels de note sont mis entre [] et les notes des éditeurs, également entre crochets, sont regroupées à la fin de la note de Say. D'une façon générale, tout ce qui se trouve entre crochets est le fait des éditeurs. Les parenthèses à l'intérieur des textes de Say sont de lui.

Toutes les citations figurent entre guillemets *et* en italique. Nous remettons en droit les ajouts de Say à l'intérieur des citations ou lorsque la citation en question cite à son tour. Nous avons pris le parti de mettre également entre guillemets, mais avec un texte en droit, tous les dialogues imaginés par Say. Il utilise souvent ce procédé théâtral pour mieux faire passer ses idées.

Enfin, les mots ou passages entre deux lettres en exposant (^s ^s) représentent des ajouts de Say sur ses textes imprimés.

ⁱ En marge.